

Réunion du Conseil Municipal

Du 5 mars 2020 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Représentés : Christian LAURAIRE par Monique LOUVRIER

Absents : Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

Ordre du jour

- Comptes de gestion 2019 : examen et vote
- Comptes administratifs 2019 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019
- Demande de subvention par l'école primaire de Chaudes-Aigues
- Demande de subvention par l'école primaire de Saint-Urcize
- Éclairage public village de Cabrillade
- Programme d'actions 2020 en forêts relevant du Régime Forestier
- Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels
- Fonds Cantal Solidaire : confirmation de l'opération programmée sur l'année 2020
- Section de l'Hermet - vente d'une parcelle au profit de M et Mme Éric BOISSONNADE : décision suite à la consultation des électeurs
- Régularisation emprise pour l'accès à la maison de M. et Mme SAINT-MARTIN
- Coupe de bois exceptionnelle en forêt sectionale de Lagarde
- Modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I): approbation
- Modification statutaires du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal : approbation
- Affaires diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2019.

- Comptes de gestion 2019 : examen et vote

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion du Comptable public.

Le maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion.

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion

Résultat du vote (10 votants) :

- *Compte de gestion du lotissement de la Parro : 10 voix pour*
- *Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 10 voix pour*
- *Compte de gestion du budget principal : 10 voix pour*

➤ Comptes administratifs 2019 : examen et vote

- Budget annexe du lotissement de la Parro

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	26 667.40	26 667.40
	Section d'investissement	26 667.28	0.00
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL		53 334.68	26 667.40

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	26 667.40	26 667.40
	Section d'investissement	26 667.28	0.00
	TOTAL cumulé	53 334.68	26 667.40

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	33 170.70	45 699.98
	Section d'investissement	51 809.47	59 147.71
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	5 936.18
	Report en section d'investissement	20 702.07	0.00
TOTAL		105 682.24	110 783.87

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	4 645.00	5 520.00
	Total des restes à réaliser	4 645.00	5 520.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	33 170.70	51 636.16
	Section d'investissement	77 156.54	64 667.71
	TOTAL cumulé	110 327.24	116 303.87

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	146 411.21	306 347.90
	Section d'investissement	112 632.08	234 623.12
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	75 919.14
	Report en section d'investissement	164 218.40	0.00
TOTAL		423 261.69	616 890.16

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	124 142.00	71 727.00
	Total des restes à réaliser	124 142.00	71 727.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	146 411.21	382 267.04
	Section d'investissement	400 992.48	306 350.12
	TOTAL cumulé	547 403.69	688 617.16

Le maire quitte la salle et Mme Monique DELFAU, 1^{er} Adjoint prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes administratifs.

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du lotissement de la Parro,
Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour*

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,
Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour*

*Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,
Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour*

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 18 465.46 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 12 488.83 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 5 976.63 € à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 235 855.83 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 94 642.36 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 141 213.47 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de subvention par l'école primaire de Chaudes-Aigues**

Dans le cadre de l'organisation d'un voyage de 3 jours à Lyon, l'école publique de Chaudes-Aigues sollicite une subvention pour les 3 élèves qui résident sur la commune de Lieutadès.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal vote une subvention de 120 € (40 €/élèves) pour la coopérative scolaire "O.C.C.E. 15 école de Chaudes-Aigues".

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de subvention par l'école primaire de Saint-Urcize**

Dans le cadre de l'organisation d'un voyage de 5 jours dans le Loir et Cher, l'école publique de Saint-Urcize sollicite une subvention pour l'élève qui réside sur la commune de Lieutadès.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal vote une subvention de 50 € pour l'Amicale Laïque des parents d'élèves de Saint-Urcize.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Éclairage public village de Cabrillade**

Présentation du devis relatif à l'éclairage public du village de Cabrillade dont le montant total s'élève à 6 524.10 € HT.

Le Maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 3 262.05 €.

Le maire invite le conseil à se prononcer sur la suite à donner à ce projet et à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

Le conseil municipal donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet et autorise le maire à verser le fonds de concours.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Programme d'actions 2020 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire soumet au conseil municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier dont certain serait susceptible d'être subventionnés par la région.

Il demande au conseil de faire connaître les propositions de l'ONF qu'il souhaite retenir, et de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.

Le conseil décide de valider les travaux suivants :

-Forêt sectionale de Lagarde

- ***Travaux sylvicoles en parcelle 6.A :***
 - ***dégagement manuel de régénération naturelle de pin sylvestre***
 - ***nettoisement manuel de régénération naturelle de pin sylvestre***
- ***Travaux d'entretien de la route forestière : reprofilage et empierrement ponctuel d'ornières***

-Forêt sectionale des Mons

- ***Entretien ponctuel de la piste forestière en parcelle 16. Rebouchage des ornières en tout venant***
- ***Entretien des accotements de la route forestière parcelles 13,14,15,16***

-Forêt sectionale des Mazes

- ***Dégagement de point de vue de la tourbière des Mazes***
- ***Entretien des accotements de la piste forestière parcelle 20***

-Forêt sectionale de Gurières

- ***Nettoisement manuel de plantation de douglas parcelles 28.B, 29.U***
- ***Dégagement de RG de sapin et douglas après passage en coupe parcelle 26.U***

-Forêt sectionale des Burguerettes

- ***Dégagement manuel à la débroussailleuse de régénération naturelle de pin sylvestre parcelle 17.A***
- ***Débroussaillage manuel de la piste et des accotements***

Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la région pour les travaux sylvicoles pouvant y prétendre.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels**

La commune de Lieutadès est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe qui garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'accident ... signé par le Centre de gestion. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2020, le centre de gestion remet en concurrence ce dernier et demande aux communes adhérentes l'autorisation d'agir pour leur compte.

Le maire propose au conseil municipal de donner son accord au centre de gestion du cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

Le conseil donne son accord au Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Fonds Cantal Solidaire : confirmation de l'opération programmée sur l'année 2020**

Le maire rappelle que le dispositif Fonds Cantal Solidaire (FCS) est désormais pluriannuel et couvre la période 2019-2021.

Du fait de la pluri-annualité dudit dispositif, il avait été demandé aux communes de transmettre au Conseil Départemental leur programmation pour les projets présentés au titre de l'année 2019, 2020 et 2021.

Il fait savoir qu'au titre de l'année 2020 il avait été décidé de programmer les travaux de protection et réhabilitation de captages d'eau potable estimés à 87 150.00 € HT.

Le maire propose au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal confirme la réalisation en 2020 des travaux de protection et réhabilitation de captages d'eau potable et autorise le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Section de l'Hermet - vente d'une parcelle au profit de M et Mme Éric BOISSONNADE : décision suite à la consultation des électeurs**

Messieurs Robert BOUDON et Lucien VAISSADE quittent la salle des séances et ne participent ni au débat ni au vote.

Le résultat des avis émis par les électeurs de la section de Lhermet faisant apparaître que la majorité des électeurs se sont prononcés favorablement sur le projet de vente de la parcelle cadastrée E 15 à M et Mme Éric BOISSONNADE, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales doit à nouveau délibérer.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la poursuite du projet.

Le conseil municipal :

-se prononce définitivement pour la cession de 68 m² de la parcelle E n° 15 à M. et Mme Éric BOISSONNADE,

-Rappelle que le prix de vente sera de 3.00 € le m² soit 204 €,

-Rappelle que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

-Autorise le maire à signer l'acte de vente à intervenir.

(Pour : 8 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Régularisation emprise pour l'accès à la maison de M. et Mme SAINT-MARTIN**

Le maire rappelle que le chemin d'accès à la maison de M et Mme SAINT-MARTIN de La Sauvetat a été modifié il y a de cela plusieurs années afin de faciliter le passage des véhicules, mais sans aucune modification au cadastre.

Il fait savoir que ces derniers l'ont sollicité afin que soient régularisées un échange avec la commune.

Dans ces conditions, conformément au document d'arpentage établi par le géomètre qui fait apparaître les terrains d'emprise, M et Mme SAINT-MARTIN rétrocéderait à la commune 22 m² de la parcelle A 445, en contrepartie la commune rétrocéderait à M. et Mme SAINT-MARTIN, 41 m² du domaine public.

Le maire précise que les deux parties sont convenues de procéder à l'échange sans soulte des parcelles concernées, les frais de géomètre et d'acte notarié qu'il engendrera étant à la charge de la commune.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette régularisation.

Le conseil municipal accepte de régulariser cet échange avec M. et Mme SAINT-MARTIN aux conditions énoncées ci-dessus.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Coupe de bois exceptionnelle en forêt sectionale de Lagarde**

Le maire informe le conseil que suite aux constatations réalisées par l'ONF, une coupe de bois serait nécessaire en forêt sectionale de Lagarde sur la parcelle 11 car la sécheresse et la canicule de l'été 2019 ont occasionnées l'affaiblissement et le dépérissement de nombreux arbres attaqués par des insectes.

Il demande au conseil l'autorisation de passer la parcelle 11 en coupe sanitaire et d'amélioration par anticipation à la date normale de passage prévue initialement dans l'aménagement forestier en 2024 afin d'enrayer la propagation des scolytes à l'ensemble de la parcelle.

Le conseil valide l'avancement du passage en coupe de la parcelle 11.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I): approbation**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts et d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I., sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Le conseil municipal approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Modification statutaires du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal : approbation**

Pour rappelle la commune de Lieutadès adhère au Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) le comité syndical a approuvé une modification de ses statuts lors de son assemblée du 30 octobre 2019.

Après approbation des statuts par le comité syndical, les communes membres doivent se prononcer sur le projet de modification statutaire.

Le Maire donne lecture du projet de délibération établi par Saint-Flour communauté reprenant les arguments développés par les analyses juridiques des cabinets d'avocat spécialisés en droit public qu'elle a consultés.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces modifications statutaires.

Le conseil décide de ne prendre aucune délibération.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Le maire fait savoir que les habitants de Buffierettes ne souhaitent plus l'élargissement du chemin. Un courrier d'excuse sera envoyé aux entreprises ayant réalisé des devis.
- Il est décidé d'installer un grillage pour protéger le clocher de la chapelle de Lagarde pour faire face à l'envahissement de celui-ci par les pigeons
- Dans le cadre de son programme agricole, Saint-Flour Communauté s'est engagée pour la reconquête des espaces délaissés ou en friches en vue d'installer de nouveaux agriculteurs s'inscrivant dans des démarches différenciées respectueuses de l'environnement. L'objectif de ce projet est multiple : recréer un tissu social fort, renforcer la qualité paysagère, maintenir une biodiversité typique et limiter les risques d'incendie. Le conseil municipal décide de ne pas participer à ce programme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE
(Absent représenté)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL